

## PAIEMENT EN 3 FOIS (saison 2018/2019)

### Ajouter le montant de la Carte Astuce (adhésion) sur le 1<sup>er</sup> chèque

(10€ - de 18 ans / 12€ RSA, demandeurs d'emploi, étudiants / 18€ Adultes)

Montant cotisation	3 Chèques	Montant cotisation	3 Chèques
50 €	18 + 16 + 16	170 €	58 + 56 + 56
58 €	20 + 19 + 19	174 €	58 x 3
63 €	21 x 3	180 €	60 x 3
84 €	28 x 3	190 €	64 + 63 + 63
87 €	29 x 3	192 €	64 x 3
90 €	30 x 3	195 €	65 x 3
111 €	37 x 3	205 €	69 + 68 + 68
114 €	38 x 3	210 €	70 x 3
120 €	40 x 3	213 €	71 x 3
123 €	41 x 3	237 €	79 x 3
129 €	43 x 3	240 €	80 x 3
130 €	44 + 43 + 43	255 €	85 x 3
132 €	44 x 3	300 €	100 x 3
159 €	53 x 3	363 €	121 x 3
163 €	55 + 54 + 54	370 €	124+123+123
165 €	55 x 3		

Chèques à l'ordre de **MJC GAILLAC**

(encaissés fin octobre, fin novembre et début janvier)

## MJC mode d'emploi

### ADHESION

La MJC est une association à but non lucratif, régie par la loi 1901.

En devenant adhérent, vous pouvez participer à la vie démocratique de notre association et pratiquer une ou plusieurs activités parmi une cinquantaine proposée. En outre en devenant adhérent de notre association vous acceptez notre règlement intérieur.

La carte d'adhérent est obligatoire, non remboursable et prise à l'inscription. Elle comprend l'assurance pour la pratique d'une activité et permet des réductions chez certains commerçants Gaillacois et régionaux (demander la liste à l'accueil).

**Adhésion MJC (CARTE ASTUCE) de septembre à fin août :**

**10€** : - de 18 ans - **12€** : RSA, demandeur d'emploi, étudiant - **18€** : Adulte

### TARIFS / CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les tarifs des clubs d'activités sont mentionnés à l'année.

*Les inscriptions sont enregistrées à l'année. Après un cours d'essai, toute activité engagée est due et doit être réglée dès sa pratique et ne sera remboursée qu'en cas de force majeure (une somme de 20€ sera conservée pour frais administratifs). Tout trimestre entamé est dû.*

Une autorisation parentale pour les - de 18 ans est obligatoire.

Les clubs d'activités ne fonctionnent pas pendant les périodes de vacances scolaires (sauf exception). La direction se réserve le droit d'annuler un atelier ou un horaire d'atelier si le nombre de participants est insuffisant.

Pour toutes les activités physiques, un certificat médical est obligatoire.

La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres.

### PAIEMENT

Echelonnement de paiement possible : 3 chèques encaissés fin octobre / fin novembre / début janvier. A l'ordre de **MJC GAILLAC**.

### REDUCTIONS (pas de cumul de réductions)

**-10 %** : à partir de la 2e activité (1a + chère) ou du 2e membre d'une même famille.

**-20 %** : pour les étudiants/demandeurs d'emploi/RSA (sur justificatif)

Pas de réduction sur les activités de moins de 100 €/an.

Pas de réduction sur tarif couple.

Différentes aides et réductions possibles (CAF, MSA, ANCV).

N'hésitez pas à vous renseigner.